

MAIRIE DE SAINT-ROMAIN-LA-MOTTE



CONSEIL MUNICIPAL

Madame, Monsieur,

Le Conseil municipal se réunira en mairie de Saint-Romain-la-Motte le

24 Octobre 2023 à 20h30
(Secrétaire de séance : Sylvie BAS)

Vous remerciant de bien vouloir assister à cette séance, je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.

A Saint-Romain-La-Motte, le 17 Octobre 2023

Le Maire,
Gilbert VARRENNE



ORDRE DU JOUR :

- Compte-rendu des décisions prises par le Maire au titre de l'article L.2122-22 du CGCT
- Rétrocession voirie Domaine du Bourg
- Tarif communaux 2024 (suite)
- Nouveau programme d'investissement et délibération modificative
- Convention pour l'instruction des ERP
- Convention pour l'entretien des PAV
- Convention pour le DPO
- Convention pour le désherbeur
- Convention d'occupation du domaine public pour bornes recharge électrique
- Raccordement fibre bâtiments communaux
- Compte financier unique

Questions diverses

- Tour du Pays Roannais
- L'Entr'Acte du Troup'O
- Animalya
- 11 Novembre

p.s. : En cas d'empêchement, un Conseiller Municipal peut donner procuration à un autre Conseiller Municipal de son choix pour voter en son nom. Un même Conseiller Municipal ne peut être porteur que d'un seul mandat, toujours révocable.